



Compte-rendu des tables-rondes réunies les 27 et 29 septembre 2023 À Saint- Martin-en-Haut



Rencontres organisées par



Avec le soutien de



TABLE-RONDE

Territorialisation de la transition : les défis de la gouvernance multi-niveau



Claire Roumet

Energy Cities



Benoît Jourdain

Vice-président du Département
des Vosges



Maryse Combres

Conseillère régionale
Nouvelle-Aquitaine



Jean Revereault

Intercommunalités de France
Vice-président du Grand
Angoulême

La table-ronde est animée par Claire Roumet, responsable Coordination et stratégie partenariale à Energy Cities

Claire ROUMET

Notre réseau, Energy Cities, regroupe un certain nombre de villes européennes en transition et est l'un des partenaires historiques du CLER, en particulier pour défendre le développement d'un cadre législatif européen favorable à la transition énergétique.

La Commission européenne a fixé le cap : selon ses objectifs, les émissions de gaz à effet de serre devront avoir été réduites en 2030 de 50 % par rapport à 1990. Cela suppose de revoir toutes les directives sectorielles, mais aussi l'organisation de la gouvernance territoriale, ce qui est l'objet de cette table-ronde.

Tout d'abord, la gouvernance territoriale des politiques Énergie-climat permet-elle de mettre en œuvre des processus itératifs s'il est décidé localement de viser des objectifs ambitieux, ou au contraire lorsque la trajectoire réelle de tel ou tel territoire s'avère inférieure aux objectifs nationaux et européens ? Comment partager les responsabilités en la matière ?

Pour cadrer ce type de questions, l'Union européenne (UE) a adopté le règlement européen sur la gouvernance des politiques Énergie-climat, qui oblige notamment ses États membres à mettre en place des Plans nationaux à ce sujet. Un autre article de ce règlement oblige les États membres à mettre en place une gouvernance multi-niveaux, point que nous allons examiner ensemble dans quelques minutes.

Les États membres de l'UE étaient tenus de remettre les projets provisoires de Plans Énergie-climat en juin 2023. La plupart d'entre eux ne l'ont pas fait ou se sont bornés à des exercices de type bureaucratique en la matière.

Dans ce contexte, aucun des États membres n'a correctement mis en œuvre une gouvernance multi-niveaux, la France ayant toutefois créé de multiples instances de délibération et de planification relatives à sa politique Énergie-climat : en la matière, notre pays a été très créatif, en particulier en termes de planifications territoriales, mais les différentes instances mises en

place restent très isolées les unes des autres. Il n'est pas certain que la création à venir des COP régionales améliore cette situation, mais en France, les exercices de planification à tous les niveaux territoriaux ont au moins le mérite d'apporter des éléments de repérage clairs et partagés.

Pour aborder ces questions, nous entendrons les points de vue d'une Région, d'un département et d'une agglomération. Maryse Combres, vous représentez ici la Région Nouvelle-Aquitaine, qui a mis en place de longue date sa planification écologique, ainsi qu'un GIEC régional : comment cette démarche s'est-elle articulée aux exercices nationaux, voire européens ? Comment les territoires ont-ils été mobilisés ?

Maryse COMBRES, conseillère régionale Nouvelle-Aquitaine

Au niveau régional, l'outil phare de la planification écologique est le SRADDET. À travers une série d'objectifs et grâce à des mesures d'accompagnement, ce document définit une stratégie à moyen et long terme. Le SRADDET de Nouvelle-Aquitaine comporte ainsi trois parties :

- Un rapport chargé d'établir un état des lieux initial, qui énonce la stratégie régionale et la décline sous forme d'objectifs opérationnels ;
- Le fascicule des règles générales, qui est notamment prescriptif en matière de règles d'urbanisme ;
- Les annexes, qui sont riches en termes de cartographie et qui contiennent également des études environnementales.

La démarche d'élaboration des SRADDET implique étroitement les services de l'État et les services des Régions, et doit faire l'objet d'une concertation impliquant les EPCI et les Conseils départementaux. Au titre de la loi NOTRe, les SRADDET détaillent et déclinent ainsi les normes nationales et européennes afin de les traduire dans les règles d'urbanisme et dans les PCAET des collectivités concernées.

Les SRADDET sont également mis en œuvre à travers les politiques publiques régionales, qui déclinent les grands axes des stratégies régionales. Ces documents cadrent en particulier les appels à projets Territoires à énergie positive (TEPOS) : 25 territoires ont été soutenus financièrement par la Région Nouvelle-Aquitaine à travers ce dispositif.

Ceci étant, si la planification régionale fonctionne bien, elle consiste en une démarche descendante, et il me semble que le besoin d'amélioration de l'opérationnalité ne peut s'appuyer que sur des échanges allant du bas vers le haut. En effet, ce sont les collectivités qui connaissent précisément leurs territoires, leurs ressources et leurs besoins, et il faudrait que les politiques publiques soient conçues à partir de ces éléments de terrain, y compris à l'échelle nationale.

Claire ROUMET

Dans la plupart des cas, les exercices de planification n'impliquent pas les départements. Quel est le rôle de cet échelon territorial ? Comment l'associer aux enjeux de la transition énergétique ?

Benoît JOURDAIN, Vice-président du Département des Vosges délégué à la transition écologique et représentant de Départements de France

Du point de vue juridique, les départements sont très peu pris en compte par les politiques de transition écologique. Pour autant, ils ne peuvent pas en être absents, et jour après jour, ils s'impliquent dans le mouvement général dans lequel sont pris les différents niveaux territoriaux.

Si la compétence des départements en matière de transition écologique est faible, ils sont néanmoins responsables de la gestion des Espaces naturels sensibles et chefs de file en termes de lutte contre la précarité énergétique. Ce dernier point est sensible du point de vue du vécu des populations concernées, et nous avons encore besoin de moyens d'ingénierie pour mener pleinement cette politique, qui est essentielle.

À l'exemple des mesures prises par le département du Rhône, il faut à présent mettre en cohérence les politiques déployées dans les différents niveaux territoriaux, dont les départements font pleinement partie, pour avancer en termes de transition écologique. Les compétences propres des départements ont leur rôle à jouer en la matière : ainsi, nous ne pouvons pas ignorer les impacts des politiques départementales de solidarité sur la précarité énergétique et les conditions d'hébergement des publics fragiles.

Par ailleurs, les départements sont souvent au niveau local le premier propriétaire de bâtiments publics, mais aussi le premier employeur. Ils doivent dans un certain nombre de cas héberger leurs salariés et assurer leur mobilité, ce qui entraîne des impacts énergétiques. De plus, les départements soutiennent financièrement les collectivités, et peuvent par conséquent verdir leurs politiques d'investissement public, mais aussi leur ingénierie, par exemple en ce qui concerne la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Quelles que soient les règles définies par la loi NOTRe, ces pistes d'action montrent que les départements ont les moyens de s'impliquer à travers leurs politiques dans le grand mouvement de la transition écologique.

Claire ROUMET

Les agglomérations et métropoles, ainsi que d'autres EPCI, ont obligation de mettre en place des PCAET. Cette obligation est-elle structurante en pratique ? Engendre-t-elle un dialogue avec l'échelon régional ?

Jean REVEREAULT, Vice-président de la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême et Vice-président d'Intercommunalités de France, chargé des transitions écologiques

Je souhaite en premier lieu vous faire part de trois horizons. Ces questions seront tout d'abord abordées lors de la convention d'Intercommunalités de France, qui se réunira dans deux semaines à Orléans autour du thème « Les transitions, une question politique », et chacun est convié à y participer.

Autre point d'horizon, la fin des mandats des élus territoriaux actuels, en mars 2026, qui sera l'occasion d'un premier bilan en matière de transition écologique. Cette échéance sera bien

entendu suivie par l'élection présidentielle de 2027, sachant qu'alors que les campagnes des élections nationales sont le plus souvent l'occasion de mettre en avant des contre-vérités et des solutions techniques, la question de la transition est avant tout un enjeu d'implication citoyenne.

Le troisième horizon est la perspective, selon RTE, de l'impasse à anticiper en ce qui concerne le système électrique français, ceci dans la perspective de l'abandon des énergies fossiles, du développement des énergies renouvelables et d'une électrification croissante.

Sur ce dernier point, les intercommunalités sont bien placées pour penser et déployer l'arrivée de l'électricité dans des domaines tels que la petite industrie, le commerce ou l'artisanat. Elles sont également en première ligne pour constater et craindre les menaces qui pèsent sur la généralisation des énergies renouvelables dans leurs territoires.

Ceci étant, les intercommunalités disposent de forts atouts, notamment parce qu'elles sont en mesure de planifier les trajectoires Énergie-climat et l'usage du foncier, qui sont étroitement liés. Dans la perspective du Zéro artificialisation nette, il s'agit en particulier d'appréhender la préservation de la biodiversité et le développement des énergies renouvelables, notamment du bois-énergie : ceci étant, si cette source d'énergie permet en principe de capter du carbone, il est à craindre à terme que la forêt française ne se régénère plus assez pour permettre de le faire.

À travers les documents de planification territoriale, d'urbanisme et de planification de la mobilité, les intercommunalités ont la possibilité de développer des projets de territoires se situant à la rencontre des besoins de terrain et de l'énergie citoyenne. Fort heureusement, le contexte législatif a amélioré les conditions de déploiement des projets d'énergie citoyenne, et les projets de ce type qui se développent actuellement dans les territoires, à l'exemple de ceux portés par Enercoop, sont nombreux.

Les intercommunalités disposent ainsi d'un fort pouvoir, à l'exception peut-être de la question de la rénovation énergétique : or, si celle-ci n'est pas correctement mise en œuvre, les factures des personnes concernées par la précarité énergétique continueront à croître, ce qui pèsera sur les budgets des Centres intercommunaux d'action sociale.

Les deux années à venir seront cruciales. Il faudra dans ce laps de temps réussir à montrer que l'énergie citoyenne concerne à la fois les habitants et les institutions locales, de la ville à l'intercommunalité. À ce jour, la plupart des intercommunalités sont prêtes à agir en ce sens, ceci en s'inspirant mutuellement de leurs initiatives de terrain : car contrairement à ce que l'on entend parfois, les actions positives sont nombreuses en France.

Claire ROUMET

Maryse Combres, je crois que vous souhaitez réagir.

Maryse COMBRES

Les Régions attendent avec impatience la future loi de programmation pluriannuelle de l'énergie et du climat, qui sera adoptée en 2024. À tous les niveaux territoriaux, les planifications existent et énoncent clairement les objectifs à atteindre, mais pour pouvoir accélérer l'action dans les territoires, il faudra que cette future loi soit ambitieuse, éclairante,

et surtout que l'État apporte enfin de réels financements en faveur d'actions prioritaires.

Les Régions sont les chefs de file en matière de transition énergétique, et l'effort financier à déployer devra être collectif et associer l'État, les collectivités de tous niveaux et les citoyens. Mais il faudra cibler précisément les priorités, et éviter par exemple les problèmes que pose à ce jour MaPrimeRénov. Il est grand temps de cesser de se contenter d'afficher des postures : désormais, chacun doit se saisir de la transition énergétique et prendre ses responsabilités en la matière.

Claire ROUMET

Justement, comment articuler les financements entre les différents échelons territoriaux ? »

Benoît JOURDAIN

Tout d'abord, il faudrait que l'État se mobilise davantage sur le plan financier, en premier lieu en ce qui concerne la rénovation énergétique. De leur côté, les collectivités locales peuvent toutes contribuer à l'effort nécessaire, que ce soit en termes d'ingénierie ou de complément de financements, mais l'État doit pleinement jouer son rôle moteur.

En ce qui les concerne, les évolutions récentes ont émoussé les marges de manœuvre financières des départements, notamment en raison des changements intervenus sur le terrain de l'action sociale. Les départements ne disposent plus d'aucune fiscalité propre, en particulier : s'ils conservent la capacité à apporter des compléments de financements, ils ne pourront donc pas être des acteurs de premier plan en ce qui concerne le financement de la transition écologique.

Jean REVEREAULT

En ce qui concerne les intercommunalités, les espoirs de mise en place d'une réelle politique Énergie-climat par l'État ont été douchés. Nous avons été consultés à l'été 2023 par le gouvernement sur la question, et pour ma part, j'ai contribué à lui apporter les éléments provenant du terrain sur le dossier de la rénovation énergétique : nous avons à ce sujet rappelé l'importance de la labélisation des professionnels et celle de la prise en charge la plus haute possible des restes-à-charge pour les ménages.

Sur ce dernier point, il faut en particulier que la Banque des territoires intervienne de façon plus déterminée afin que la rénovation énergétique devienne accessible à tous : les bénéficiaires à attendre en la matière concernent en effet les budgets des ménages, la santé des habitants et la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre.

Nous avons remis nos propositions le 12 septembre 2023, et avons immédiatement appris que l'horizon de l'adoption de la prochaine loi Énergie-climat s'annonçait pour la période suivant « les vacances », sans plus de précision. Cet état de fait est très grave, car nous avons auditionné tous les acteurs concernés en France : du reste, nous avons réalisé à cette occasion qu'il existait un fort lobby en faveur du petit nucléaire dans notre pays, alors que ses éventuels avantages n'ont jamais été prouvés.

Sur le terrain, l'accompagnement des collectivités confrontées aux exercices de planification

est extrêmement important. Il faut notamment insister dans ce contexte sur la priorité à accorder à la sobriété, à la fois pour maîtriser les dépenses de l'ensemble des acteurs concernés et pour apporter l'autonomie énergétique. Pour l'instant, nous avons surtout envie de nous tourner vers les Régions en ce domaine, notamment pour que les techniciens de demain soient formés dans leurs lycées professionnels.

Par ailleurs, il faudrait que les moyens budgétaires soient ciblés en matière de transition écologique sur les acteurs qui agissent concrètement. Par exemple, en ce qui concerne le secteur photovoltaïque, le niveau de l'IFER a été rabaissé par l'État il y a trois ans, alors que les prix de revient de ce secteur ont énormément baissé et qu'il faudrait apporter des moyens aux collectivités afin d'investir dans la rénovation énergétique.

De la même façon, la fiscalité Carbone doit bénéficier à ceux qui agissent. Ainsi, le produit de la taxe Carbone doit financer les Régions, ceci afin de soutenir leurs efforts de planification, mais également les intercommunalités, ceci pour leur apporter des moyens démultipliés en faveur de la transition. Ces orientations ont vocation à être portées par les citoyens et les partis politiques.

Benoît JOURDAIN

Le fait que les intercommunalités aient récupéré le produit de l'IFER au détriment des départements ne modifie pas les grands équilibres financiers en cause. Au niveau local et départemental, les sources de financement autonome sont devenues très rares, et nous ne savons pas ce qui va nous rester en la matière.

Claire ROUMET

Plusieurs sollicitations exprimées par les participants demandent d'aller au-delà des questions concernant l'électricité et d'interroger plus généralement celles qui concernent le *mix* énergétique. Quelle est la place des différentes sources d'énergie dans les discussions politiques et les différentes planifications ?

Maryse COMBRES

Il faudrait en effet diversifier les *mix* énergétiques. La Région Nouvelle-Aquitaine possède par exemple 296 lycées qu'elle a tous instrumentés afin de disposer d'une situation de référence et d'un suivi, en particulier en ce qui concerne les gains énergétiques réalisés dans ces équipements. Les lycées néo-aquitains ont fait l'objet de rénovations et de la substitution des énergies fossiles, notamment en faisant appel à la géothermie.

Ceci étant, le point essentiel est celui de l'efficacité énergétique. À ce jour, 46 % de la consommation énergétique sont en France liés aux immeubles, et c'est d'abord sur ce point qu'il faut intervenir. En évitant de faire peser les efforts à conduire uniquement sur les citoyens, il faut réduire les consommations, notamment en priorisant les rénovations performantes globales.

Claire ROUMET

Les planifications territoriales abordent-elles la question des besoins ?

Jean REVEREAULT

Sur ce point, les PCAET sont essentiels, puisqu'ils partent d'un état des lieux pour envisager ensuite sur quels points il est possible d'agir. En France, la consommation énergétique nationale annuelle est aujourd'hui de l'ordre de 1600 TWh : il faudra la réduire à moins de 900 TWh tout en supprimant pour ainsi dire le recours aux énergies fossiles, qui représentent à ce jour environ 66 % du total.

Dans ce contexte, le recours à la sobriété est le premier axe d'intervention, mais cette sobriété ne doit pas être subie : par exemple, dans les immeubles, l'amélioration du bâti doit avant tout être abordée à travers l'amélioration des conditions de vie et de la santé.

En parallèle, l'automobile restera dans un premier temps le principal moyen de transport, mais il faudra trouver des solutions pour ramener les émissions de gaz à effet de serre par tête en France de six tonnes équivalent-carbone environ actuellement à deux tonnes, notamment en remplissant davantage les voitures. Il faut ainsi en venir à la voiture solidaire, c'est-à-dire partagée, ainsi qu'à la réduction du nombre de voitures en ville, et avancer rapidement en la matière.

Il faudra à la fois adapter notre tissu industriel pour aller vers la production de véhicules individuels électriques de poids réduit et favoriser des solutions telles que le vélo, en développant pour cela des infrastructures adaptées et sûres, à la fois en ville et à la campagne. En ce qui concerne la rénovation énergétique des bâtiments, il faut former les futurs professionnels afin de développer des filières locales, ce qui concerne en premier lieu les Régions.

Claire ROUMET

Plusieurs questions arrivent de la salle. Faut-il faire appel à la décroissance ? La concertation dans le cadre de la transition écologique est-elle réellement possible ? Comment éduquer les citoyens et coconstruire cette transition ? Enfin, comment lever les barrières qui demeurent en ce qui concerne la légitimité à agir ?

Maryse COMBRES

Chacun, à chaque niveau, est légitime pour agir, mais il faut à la fois porter les objectifs et les moyens nécessaires pour les atteindre, et apporter de la lisibilité à moyen et long terme, notamment en termes de services publics. La légitimité repose sur cette cohérence entre les objectifs et les moyens apportés.

Par ailleurs, la concertation est nécessaire en matière de transition énergétique, en premier lieu afin que les décisions prises au plus haut de l'État atteignent leurs objectifs sur le terrain. Ainsi, lorsque j'ai conçu l'appel à projet TEPOS en Nouvelle-Aquitaine, je suis partie des territoires de ce type déjà existants et des éléments dont ils ont eu besoin pour engager leurs démarches locales. Ceci étant, la concertation est aussi dépendante de la volonté politique,

qui doit s'exprimer en ce sens.

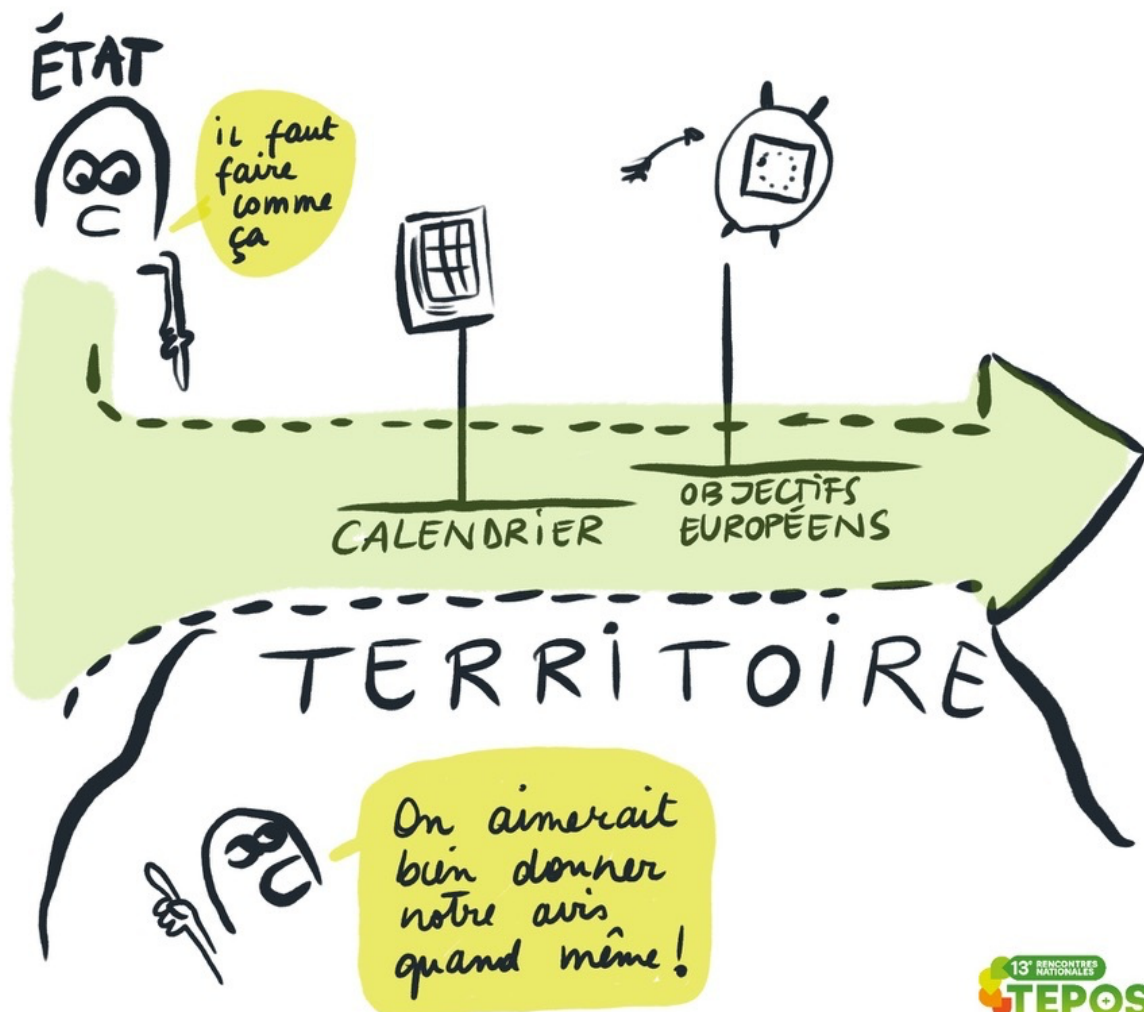
Benoît JOURDAIN

Au-delà des compétences juridiquement attribuées aux différents niveaux des collectivités locales, la transition écologique représente une compétence transversale. Toutes les politiques publiques doivent être irriguées par l'urgence actuelle, et chacun est donc légitime à son niveau. Pour autant, la concertation ne doit jamais être synonyme de perte de temps pour l'action concrète, et donc ne jamais être un prétexte pour repousser les décisions à prendre.

Jean REVEREAULT

Tout d'abord, les jeunes générations sont légitimes pour reprocher à leurs aînés une réelle tendance à l'inaction, et agissent en ce sens à raison. L'État a ainsi été condamné au titre de ses responsabilités auprès de Grande-Synthe, mais d'autres intercommunalités pourraient être attaquées à travers ce type de procédures.

Enfin, je pense créer dans quelques années un parti politique des *boomers*, afin de montrer l'exemple selon lequel notre génération peut vivre sans surconsommer, alors qu'elle l'a trop souvent fait par le passé. En effet, les jeunes ne resteront pas toujours les bras croisés, et il faut que chacun prenne à présent ses responsabilités.



1 Illustration réalisée en direct par Virginie Grimm

TABLE-RONDE

L'animation territoriale et la mutualisation de l'ingénierie pour la transition



Anne Auclair

CLER-Réseau pour la transition énergétique



Franck Dumaître

Directeur de l'ADEME
Auvergne-Rhône-Alpes



Pierre Simone

Vice-président transition
SIEL



Malik Héchaïchi

Président du SYDER



Philippe Garnier

Vice-président transition
Communauté des communes
des Monts du Lyonnais

La table-ronde est animée par Anne Auclair, responsable de projets Énergie et territoires au CLER-Réseau pour la transition énergétique.

Anne AUCLAIR

Les modèles de coordination et d'animation de la transition énergétique prennent place à différentes échelles territoriales, qu'elles soient régionales, départementales ou locales. C'est pourquoi nous avons envie de réunir les quatre intervenants de cette table-ronde, ceci pour les entendre en ce qui concerne leurs expériences respectives, notamment en termes d'ingénierie et de projets dans le cadre de la transition.

Franck Dumaitre, pouvez-vous tout d'abord nous parler de la Communauté régionale de travail d'Auvergne-Rhône-Alpes ?

Franck DUMAITRE, Directeur régional de l'Ademe Auvergne-Rhône-Alpes

Les questions qu'aborde cette table-ronde sont importantes pour la transition écologique, parce que l'animation et l'ingénierie territoriales sont essentielles en ce domaine.

En effet, quelle que soit l'échelle considérée, l'animation territoriale permet de faire émerger des projets, facilite l'échange entre pairs et permet de partager les bonnes pratiques. Elle permet ainsi de sortir de l'isolement que connaissent trop souvent chargés de mission et élus locaux, y compris grâce à des moments de convivialité.

Cette animation territoriale a vocation à se déployer à tous les niveaux, puisque nous sommes tous légitimes pour agir, quelle que soit l'échelle d'intervention. En ce qui la concerne, la commune a tout son rôle à jouer en la matière, notamment pour mobiliser et coordonner les acteurs locaux, ce qui est la condition de l'accélération de la transition écologique. L'animation est également cruciale au niveau départemental, à l'exemple des Comités départementaux de la transition écologique mis en place en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Au niveau régional, l'animation territoriale s'exprime en Auvergne-Rhône-Alpes au travers de

la Communauté régionale de travail : celle-ci vise notamment à coordonner les efforts de l'Etat et de la Région afin de mieux accompagner les territoires, ceci en associant notamment l'Ademe, la DREAL, le Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes et Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement.

Cette animation régionale sera relancée prochainement parce qu'elle est attendue par les territoires, ceci à travers un cycle de réunions régionales, des animations thématiques, la consolidation du centre de ressources mis en place et le renforcement du suivi et de l'accompagnement des territoires impliqués dans la transition.

Enfin, au niveau national, il faut compter avec des événements tels que les rencontres nationales TEPOS, qui nous réunissent ce jour, mais aussi tels que les prochaines Assises des énergies renouvelables citoyennes, qui auront lieu des 16 et 17 octobre 2023 à Lyon.

Anne AUCLAIR

Malik Hechaichi, quel est le type d'ingénierie apportée par le SYDER aux territoires du Rhône ?

Malik HECHAICHI, Président du SYDER

À ce sujet, je vais m'appuyer sur un exemple récent, à savoir le projet de convention de partenariat entre le SYDER et les centrales villageoises et les sociétés citoyennes.

Le SYDER intervient dans le département du Rhône à travers des projets photovoltaïques gérés directement en régie, mais aussi à travers l'outil qu'est Solaire du Rhône, qui regroupe le SYDER, ses quelque 200 communes membres et des acteurs privés afin de réaliser des grands projets. En parallèle, la SEM Soleil a reçu les participations de plusieurs AODE afin de porter le développement de l'énergie solaire.

Le projet de convention de partenariat entre le SYDER et les centrales villageoises et les sociétés citoyennes concerne quant à lui l'ensemble du département du Rhône, et repose actuellement sur une douzaine de structures pour mettre en œuvre trois familles d'actions :

- Des actions d'ingénierie d'animation et pédagogique visant à la mobilisation des acteurs. À ce titre, le SYDER et les structures concernées se rencontrent plusieurs fois par an pour examiner les projets en cours et penser les meilleures stratégies pour les réaliser, ceci en s'appuyant sur le principe de coopération ;
- Des actions d'ingénierie technique, qui ont pour but de soutenir les efforts nécessaires pour développer les études techniques et réglementaires obligatoires, ceci en organisant des échanges entre les spécialistes du SYDER et les citoyens porteurs de projets sur le terrain – qui sont souvent des *boomers* retraités, du reste ;
- Enfin, l'ingénierie financière, qui reste encore souvent trop négligée. Il s'agit d'apporter aux centrales villageoises et sociétés citoyennes un accès aux financements existants. Dans le cadre des projets coopératifs en question, le SYDER dispose systématiquement d'une voix au sein des instances décisionnelles et apporte son expertise, car la question du financement est difficile : les taux d'intérêt augmentent, tout comme les coûts des matériels à mettre en œuvre, alors que le rendement

intrinsèque des projets est faible. Le SYDER agit alors en particulier en apportant des fonds propres à taux zéro sur une période de cinq à sept ans, ce qui permet de rentabiliser un certain nombre de projets photovoltaïques d'envergure modeste, mais qui sont finalement les plus nombreux.

Anne AUCLAIR

Pierre Simone, de quelle façon le SIEL accompagne-t-il les communes du département de la Loire ?

Pierre SIMONE, Vice-président au SIEL-Territoire d'énergie Loire

En effet, nous intervenons auprès de l'ensemble des communes de la Loire, y compris dans les sept communes des Monts du Lyonnais qui font partie de notre département. En tant que syndicat départemental, le SIEL fédère toutes les communes de la Loire, ses EPCI et son Conseil départemental, et les accompagne notamment les collectivités en termes d'ingénierie pour concourir à la construction de leurs projets, ceci en partant systématiquement de l'expression propre de leurs besoins.

En ce qui concerne la sobriété, le SIEL a fait en sorte de regrouper les acteurs de la Loire afin que le département soit équipé en termes d'éclairage public à 100 % en LED à partir de 2026, ceci en mobilisant le Fonds vert de l'État. Grâce à quatorze techniciens, nous accompagnons aussi les collectivités pour la gestion des flux de leurs bâtiments, y compris en faisant appel à la télégestion.

Par ailleurs, un appel à projets a été lancé à l'attention des communes, avec, à la clé un financement total à hauteur de 1,2 millions d'euros : celles-ci ont déposé en réponse 110 projets en 2022, et la dynamique est donc bien présente dans le département de la Loire. Nous soutenons aussi le secteur des énergies renouvelables, notamment en ce qui concerne le bois-énergie, et nous nous tournons de plus en plus vers la géothermie.

Anne AUCLAIR

Philippe Garnier, la Communauté de communes des Monts du Lyonnais, qui nous accueille, est très dynamique en termes de transition écologique. Comment se positionne-t-elle lorsqu'il s'agit d'accompagner son territoire sur cette thématique ?

Philippe GARNIER, maire de Meys et Vice-président à la Communauté de communes des Monts du Lyonnais, chargé de la transition écologique

Nous nous félicitons d'accueillir ces rencontres nationales TEPOS en partenariat étroit avec le CLER, avec lequel nous collaborons de longue date. Les débats tenus à l'occasion de ces journées sont particulièrement riches et rassemblent tous les acteurs impliqués dans la transition écologique, et en particulier les Régions, l'État, l'Ademe et les départements, sans lesquels nous n'avancerons pas.

Formellement, Communauté de communes des Monts du Lyonnais a été fondée en 2017, mais depuis plusieurs décennies, ses parties prenantes avaient pris d'habitude de travailler

ensemble au sein du Syndicat des Monts du Lyonnais, fondé il y a une quarantaine d'années. Nos communes se soucient donc de la transition écologique depuis très longtemps.

En 2007, notre territoire a été reconnu en tant que Pôle d'excellence rural, ce qui a renforcé la dynamique en place, et nous avons mis en place notre Parc écohabitat, centre de ressources à l'attention des habitants, des entreprises et des collectivités : centré au départ sur les questions du bâti, il s'est ouvert depuis à d'autres thématiques.

À ce jour, notre politique d'accompagnement du territoire repose sur trois axes :

- La réduction drastique des consommations. À ce titre, nous mettons en œuvre la rénovation énergétique du bâti, principalement à destination des particuliers, mais pas uniquement. Depuis 2013, notre plateforme pour la rénovation énergétique est en place, nous sommes devenus un TEPOS la même année et nous sommes désormais labélisés France Rénov. Toujours en 2013, la Communauté de communes des Monts du Lyonnais a mis en place le Conseil en énergie partagée, qui intervient auprès de toutes ses communes, et qui s'intéresse depuis aux autres flux ;
- La gestion sobre des déplacements. À ce sujet, nous soutenons le covoiturage en tant qu'autorité responsable des mobilités dans notre territoire. Nous avons aussi mis en place le transport solidaire à la demande et avons développé des actions en faveur des mobilités douces, notamment à travers notre Schéma directeur Vélo. La Communauté de communes des Monts du Lyonnais songe actuellement à développer des infrastructures adaptées à la transition et s'appuie sur la logique du déplacement utile, tout en prenant en compte les problématiques de sécurité ;
- Le développement des énergies renouvelables : nous accompagnons les porteurs de projets de notre territoire pour faire émerger ce type de productions, et notamment la méthanisation, puisque trois sites de production de biogaz sont présents chez nous. Nous avons aussi soutenu la construction d'une station Bio GNV. En ce qui concerne le domaine de l'énergie photovoltaïque, nous nous appuyons sur l'acteur très important qu'est le SYDER, en particulier pour équiper l'ensemble de nos bâtiments publics. Il faut également compter avec la centrale citoyenne locale Monts Energies, que nous avons soutenue : désormais, celle-ci accompagne pour l'essentiel les particuliers et les entreprises dans le développement de projets d'énergies renouvelables.

La Communauté de communes des Monts du Lyonnais a durant la période récente étudié l'ensemble des formes d'énergies renouvelables, souhaitant développer un *mix* local le plus diversifié possible. Après études et concertation, nous nous sommes cependant rendu compte que notre territoire n'est pas favorable à l'énergie éolienne, ce qui n'est pas une mauvaise nouvelle pour l'attractivité de son environnement.

Notre collectivité est ainsi au service de ses habitants, mais aussi de ses communes. Ce maillon de base est en effet essentiel, en particulier parce que les habitants se tournent spontanément en premier lieu vers leurs élus de proximité lorsqu'ils portent des projets ou des préoccupations.

Anne AUCLAIR

Merci pour votre intervention, et notamment pour votre insistance sur le rôle des communes. À ce sujet, le rôle de l'élu rural sera évoqué en détail pendant la prochaine table-ronde. En outre, un certain nombre de participants pourront visiter une des unités de méthanisation des Monts du Lyonnais, ainsi que sa station Bio GNV : je souligne d'ailleurs que la Communauté de communes des Monts du Lyonnais est l'un des rares lauréats labélisés Territoire engagé Gaz vert par GRDF, ce qui souligne son engagement en ce domaine.

Franck Dumâtre, auriez-vous une actualité phare à partager ?

Franck DUMAITRE

Je vais peut-être vous décevoir, mais je n'ai pas d'annonce-choc à faire aujourd'hui. Pour autant, l'État, et notamment l'Ademe, a toujours été très présent historiquement pour financer l'ingénierie, en particulier en soutenant un certain nombre de postes au sein des EPCI.

Cette action se poursuit, bien souvent à ce jour à travers des contrats d'objectifs conclus avec des EPCI ou à travers des contrats de chaleur renouvelable noués avec des syndicats d'énergie. En effet, nous avons bien compris que les communes et les EPCI doivent se doter des moyens nécessaires pour conduire la transition écologique, en particulier grâce à des ingénieries techniques, mais elles ne peuvent pas disposer de l'ensemble des compétences à mettre en œuvre : c'est pourquoi nous avons souvent mutualisé l'ingénierie dont elles ont besoin, notamment grâce aux contrats de chaleur renouvelable.

On entend parfois que les moyens dédiés à l'ingénierie resteraient insuffisants. Pourtant, en Auvergne-Rhône-Alpes, la ligne budgétaire incluse dans le Fonds vert et consacrée à celle-ci n'a pas été entièrement consommée, ce qui peut sembler paradoxal. Face à ce constat, l'Ademe a avec le CEREMA, la Banque des territoires et l'ANCT décidé d'apporter de la lisibilité aux soutiens apportés à ce jour par l'État à l'ingénierie, et nous espérons que cette démarche sera utile aux territoires.

Anne AUCLAIR

Malik Hechaichi, quelles sont les compétences nécessaires à l'ingénierie d'animation ?

Malik HECHAICHI

Il n'est pas toujours facile d'attirer ces compétences en raison des tensions actuelles en matière de recrutement sur ce type de profils. Nous espérons toutefois que le projet ambitieux du SYDER puisse motiver un certain nombre de professionnels, et peut-être les plus jeunes d'entre eux.

Ceci étant, la clé de la réussite réside dans la coopération avec les collectivités, qui disposent d'une réelle expertise en matière d'ingénierie. Dans un certain nombre de cas, nous pouvons contribuer au financement de cette expertise : nous avons ainsi financé une dizaine de Conseillers en énergie partagée dans le département du Rhône pendant une dizaine d'années avant de passer le relais aux collectivités.

L'autre point clé consiste à partager les ressources existantes, comme le SYDER le fait avec la

SEM Soleil, dont il est pour le moment actionnaire minoritaire. Nous avons néanmoins vocation à monter dans son capital afin d'améliorer la mutualisation de moyens entre nos deux structures, notamment en termes d'animation et d'ingénierie technique. Nous soutenons plus généralement cette logique de mutualisation avec les communes et les EPCI.

Anne AUCLAIR

Pierre Simone, comment mettre en œuvre l'ingénierie dans le secteur des énergies renouvelables ? Quelles sont les sollicitations que vous adressez les territoires ?

Pierre SIMONE

Dans le département de la Loire, le SIEL répond aux demandes des acteurs publics, et l'ALEC départementale à celles des acteurs privés – particuliers, bailleurs sociaux ou entreprises. Il en va de même pour le portage du Fonds Chaleur. Nous répondons ainsi aux sollicitations concernant pour l'essentiel le bois-énergie et le photovoltaïque, et à un degré moindre la géothermie, en faisant en sorte d'apporter toute l'ingénierie nécessaire pour ces trois secteurs.

En termes d'ingénierie financière, en particulier, nous accompagnons les collectivités selon les modèles qu'elles ont retenus, ce qui leur permet de démultiplier leurs projets de toutes sortes. Par exemple, une de nos communes ne dispose pas des moyens nécessaires pour mettre en place une installation géothermique : le SIEL la réalisera donc grâce à ses propres moyens, et la municipalité remboursera cet investissement durant une vingtaine d'années. À l'échéance, la commune récupérera cet équipement. Grâce à cette approche sur mesure, nous comptons à ce jour quarante chaufferies à bois et 33 réseaux de chaleur dans le département de la Loire.

Anne AUCLAIR

Philippe Garnier, la Communauté de communes des Monts du Lyonnais a mis en place un dispositif d'accompagnement de l'ensemble des élus de son territoire en matière de transition écologique. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet ?

Philippe GARNIER

Nous avons appelé ce dispositif CEPOS, pour « Communes à énergie positive ». Nous avons en effet constaté que les élus locaux non membres des instances intercommunales n'étaient pas associés aux réflexions territoriales en cours sur la transition, qu'ils en étaient par conséquent souvent éloignés, et que nos habitants connaissaient encore plus mal nos politiques énergétiques intercommunales.

Pour mieux partager ces politiques, nous avons créé des guides CEPOS individualisés, qui partent d'un diagnostic précis portant sur chaque commune. Nous venons présenter ces éléments dans chaque conseil municipal, ainsi que les 18 fiches-actions que comportent les guides, et nous réunissons ensuite systématiquement les élus municipaux pour leur demander quelles actions TEPOS ils pourraient envisager dans leurs communes. Cette démarche permet de faire émerger des projets très intéressants.

Par ailleurs, nous réunissons chaque année une soirée TEPOS avec tous les élus locaux de notre territoire, et ceux-ci présentent alors les actions qu'ils ont mises en œuvre. Dans le respect de la volonté de chaque commune, cela permet de faire circuler les bonnes idées, notamment en valorisant les actions les plus simples et les plus rapides à mettre en place, qui plus est en lien étroit avec les habitants. Cela permet à tous de prendre conscience de notre démarche TEPOS et de la possibilité concrète de réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

Quelques actions menées récemment illustrent cette démarche :

- À Duerne, un *drive* Producteurs a été créé, et les habitants l'utilisent couramment ;
- À Chambost-Longessaigne, un verger partagé a été mis en place, tout comme à Meys ;
- À Villechenève, une collecte de cartons par conteneurs a été instituée ;
- À Virigneux, une stratégie Mobilités douces a été déployée ;
- À Montrottier, plusieurs écoles récupèrent les eaux pluviales.

Cette démarche fonctionne donc bien et intéresse même d'autres communautés de communes, notamment voisines. Et il faut enfin remercier les techniciens de notre intercommunalité et de nos communes, sans lesquels tout cela n'existerait pas.

Anne AUCLAIR

Comment pérenniser les postes d'ingénierie ?

Franck DUMAITRE

Il s'agit d'un vaste sujet. Pourtant, l'État ne peut pas garantir à lui seul le financement au long cours de l'ensemble de ces postes : le rôle de l'Ademe, en la matière, est avant tout d'impulser des dynamiques. Au vu de l'urgence climatique, qui nous concerne tous, il est indispensable de trouver les moyens de financer l'ingénierie dans les territoires, qu'elle soit mutualisée ou non selon les situations, puisque cette responsabilité doit être partagée.

Malik HECHAICHI

Lorsque le SYDER a financé des postes de Conseillers en énergie partagée dans le département du Rhône, il a investi sur ses fonds propres plus d'un million d'euros sur trois ans, avant que l'essentiel des communautés de communes concernées emboîte le pas.

Ceci étant, la meilleure réponse sera sans aucun doute la mutualisation des moyens d'ingénierie, donc de leur financement. Ainsi, la Communauté de communes Saône Beaujolais a mutualisé l'ensemble de ses services avec sa commune centre et avec les syndicats territoriaux, ce qui permet à tous de disposer d'expertises de qualité.

Par ailleurs, et au risque d'être un peu provocant, les études en matière de transition écologique sont d'ores et déjà très nombreuses, voire pléthoriques. Il convient donc à présent de passer à l'étape suivante, et de financer les projets eux-mêmes, ce à quoi les syndicats territoriaux peuvent contribuer.

Philippe GARNIER

Je partage les points de vue exprimés par l'Ademe et par le SYDER, et je rappelle que la Communauté de communes des Monts du Lyonnais est passée rapidement d'une centaine d'agents à une équipe d'environ 150 salariés. Nous avons donc investi des moyens dans l'ingénierie pour la transition écologique : mais pour pouvoir massifier cette transition, nous aurons besoin de financements de l'État et de la Région, le soutien départemental que nous recevons étant déjà très conséquent.



TABLE-RONDE

L'animation territoriale et la mutualisation de l'ingénierie pour la transition



Charlotte Tardieu

CLER-Réseau pour la transition énergétique



Michel Maya

Maire de Tramayes
AMRF



Josiane Corneloup

Présidente de l'ANPP



Béatrice Santais

Maire de Montmélian

La table-ronde est animée par Charlotte Tardieu, responsable de projets Énergie et territoires au CLER-Réseau pour la transition énergétique.

Charlotte TARDIEU

La loi d'accélération des énergies renouvelables confère un rôle central au maire, alors que ce type d'énergies concerne pour l'essentiel le milieu rural (le réseau des TEPOS en témoigne) puisque ces territoires sont avant tout situés à la campagne. Josiane Corneloup, pouvez-vous nous préciser dans ce contexte le rôle des élus ruraux pour la transition énergétique ?

Josiane CORNELOUP, Présidente de l'Association nationale des pôles territoriaux et des pays (ANPP) et députée de la deuxième circonscription de Saône-et-Loire

L'ANPP réunira ses États généraux les 1^{er} et 2 février 2024 à La Rochelle, ce qui sera l'occasion d'aborder en profondeur cette question. L'implication des élus ruraux dans la transition écologique est majeure. Cette transition est marquée par une dimension transversale et ne pourra pas être réussie sans la pleine participation des territoires, qu'il s'agisse des élus ou des citoyens.

C'est cette dynamique que porte l'ANPP, qui regroupe 270 pays adhérents, soit 43 % de la population et 70 % de la superficie de notre pays. Nous sensibilisons ces pays à la thématique de la transition par le biais de projets de territoires, c'est-à-dire à travers des visions de moyen et long terme porteuses d'ambitions territoriales.

Ces projets de territoires sont construits par et pour leurs habitants et leurs élus, en embarquant tous les acteurs locaux : entreprises, associations, chambres consulaires, citoyens, etc., l'élu étant quant à lui chargé de tenir le cap. Ces réflexions reposent sur les spécificités des territoires, c'est-à-dire à la fois sur leurs forces et sur leurs faiblesses.

En général, les pays regroupent trois communautés de communes. L'ANPP coopère donc avec ces dernières et avec leurs communes pour porter des actions allant dans le sens des projets de territoires. Pour ce faire, apporter l'ingénierie est indispensable. Il faut d'abord compter avec l'ingénierie experte apportée notamment par l'Ademe, mais il est crucial d'apporter

également une ingénierie territoriale, ce qui a donné lieu à la rédaction d'un *vade-mecum* par l'ANPP.

Sur le terrain, l'ingénierie territoriale est en particulier portée par la fonction publique locale, donc par des personnes qui allient des compétences multiples telles que celles de chefs de projets et d'acteurs de la mise en réseau et de l'ingénierie financière, aptes à fédérer les dynamiques locales et à mener les actions à bien. Nous avons donc demandé que l'ingénierie territoriale soit intégrée systématiquement à l'ensemble des projets, à hauteur de 1 % de leurs investissements.

Par exemple, le Grand Briançonnais est très investi de longue date dans les questions énergétiques et écologiques. Ce pays de haute montagne porte un PCAET et a également réfléchi en profondeur sur la façon de réduire ses consommations énergétiques – en particulier celles de ses remontées mécaniques. En parallèle, le Grand Briançonnais s'est tourné vers un tourisme plus durable et a sensibilisé toutes ses communes aux économies en matière d'éclairage public.

Charlotte TARDIEU

Béatrice Santais, vous êtes maire de Montmélian, ville pionnière pour le développement de l'énergie solaire. J'imagine que le rôle des élus a évolué dans cette commune avec le temps dans le contexte de l'essor des énergies renouvelables. Pouvez-vous nous en dire quelques mots ?

Béatrice SANTAIS, maire de Montmélian, Présidente de la Communauté de communes Cœur de Savoie

Montmélian dispose de quarante ans de recul en matière d'énergie solaire, et en particulier de solaire thermique. Quelle que soit l'évolution de la réglementation, notre expérience montre que ce qui compte avant tout est l'envie d'agir. Une chose a néanmoins changé depuis quarante ans : désormais, nous ne sommes plus seuls, comme en témoignent ces rencontres nationales TEPOS.

Le développement de plus en plus fréquent des énergies renouvelables dans les territoires est une excellente nouvelle, puisqu'en 2015 encore, lors du lancement des TEPOS (TEPCV), nous n'étions pas très nombreux. Depuis, la prise de conscience s'est imposée. Au départ, les initiatives de Montmélian en faveur de l'énergie solaire étaient rejointes par celles de quelques communes proches, et la Communauté de communes Cœur de Savoie a au fil du temps beaucoup apporté aux communes à travers l'ingénierie territoriale qu'elle a déployée. Cette dynamique s'est donc accrue avec le temps.

Il y a de longues années déjà, Montmélian avait recruté un technicien énergéticien afin de soutenir sa réflexion et la mise en œuvre de ses projets, mais notre communauté de communes a apporté à cette démarche une structuration renforcée de l'ingénierie au service de notre territoire, qui s'est notamment traduite par l'élaboration de son PCAET, par sa labélisation TEPOS, et plus récemment par la mise en place d'un schéma de développement des énergies renouvelables.

Jour après jour, Sébastien Eyraud, de notre communauté de communes, explique en

particulier très bien aux maires de nos communes ce qui est envisageable et réalisable en matière d'énergies renouvelables. Nous réunissons de plus régulièrement des comités des maires, et depuis 2015, la question de la transition écologique rassemble toujours davantage : à ce jour, la quasi-totalité de nos 41 communes s'est investie dans de multiples projets en la matière.

Nos élus et nos services sont ainsi très actifs pour expliquer aux maires ruraux ce qu'ils peuvent gagner au développement de la transition, notamment en termes financiers et en faveur de l'image de leurs communes. Nous sommes accompagnés pour détailler les actions possibles et souhaitables, en particulier en ce qui concerne la rénovation des bâtiments publics, et les maires nous suivent.

Ainsi, ce qui était partagé par très peu lors de la création de la Communauté de communes Cœur de Savoie est désormais très souvent acquis par la plupart des maires de notre territoire montagnard et très rural. Notre expérience montre qu'au-delà de leurs éventuelles convictions, les élus ont besoin de savoir concrètement comment faire : l'ingénierie déployée auprès d'eux au quotidien par notre collectivité est donc particulièrement précieuse en ce sens.

Comme cela a été dit, cette dynamique à présent réelle repose *in fine* sur un projet de territoire de mieux en mieux connu. Les élus et les citoyens sont en effet en attente de visions claires et de projets coconstruits et solidement accompagnés du point de vue technique et territorial. C'est de la sorte que l'on avance intelligemment.

Charlotte TARDIEU

Michel Maya, l'année 2023 a été marquée au sein de l'Association des maires ruraux de France (AMRF) par l'organisation du Grand atelier des maires ruraux pour la transition écologique. Quelle a été la vision commune développée à cette occasion ?

Michel MAYA, maire de Tramayes et membre de la commission Transition écologique de l'AMRF

Tout d'abord, la commission Transition écologique de l'AMRF est en place depuis maintenant trois ans, ce qui a permis de développer des collaborations, et en particulier une convention de partenariat avec le CLER.

Les transitions à mettre en œuvre sont multiples, puisqu'elles sont à la fois énergétiques, écologiques et sociétales. Dans ce contexte, l'AMRF s'est efforcée d'apporter des éléments de compréhension aux élus, et c'est pourquoi le Grand atelier des maires ruraux pour la transition écologique a réuni pendant quatre week-ends une centaine de maires et d'adjoints venus de toute la France et assidus.

Durant ces journées intenses, nous avons échangé sur les questions de l'énergie, de la biodiversité, des aménités rurales ou encore des financements, ceci en faisant intervenir des spécialistes, des représentants de l'État et des associations, dont le CLER. Ce travail collectif débouchera très prochainement, puisque se réunit à partir de ce jour et à l'Alpe d'Huez le Congrès de l'AMRF, qui adoptera notre document de prise de position sur la transition écologique : celui-ci sera par la suite remis au Ministre Christophe Béchu.

Ce document apportera une ligne de conduite en milieu rural, qui représente 88 % du territoire national. Il est désormais temps d'agir, et nous avons accueilli la loi d'accélération des énergies renouvelables comme une opportunité réelle pour le développement de nos territoires : en effet, l'atteinte des objectifs de cette loi pour 2030 et 2035 rendrait les zones rurales plus robustes et plus performantes.

Cette nouvelle performance des territoires ruraux concerne de multiples thématiques. Elle contribuera à renforcer le lien entre les élus et la population, et en tant que membre de l'association Énergie partagée, je m'attache à montrer aux maires les avantages de la co-construction de projets territoriaux de développement des énergies renouvelables, notamment en termes de citoyenneté et d'acceptabilité.

Le développement des énergies renouvelables, essentiellement en zones rurales, sera aussi un moyen de renouveler le dialogue entre la ruralité et l'urbanité – un dialogue encore parfois difficile à ce jour, ce qui est regrettable. En effet, les éoliennes ne seront pas installées sur le Champ de Mars, et après avoir alimenté la ville en nourriture, nous l'alimenterons demain en énergie.

Il existe donc de fortes opportunités à valoriser, et c'est là le message de l'AMRF auprès de ses adhérents. Sur quelque 30 000 communes de moins de 3500 habitants, 10 000 environ sont à ce jour membres de notre association. Heureusement, ce nombre progresse régulièrement, et j'espère donc que nous emmènerons de plus en plus d'élus ruraux dans la trajectoire de la transition écologique.

Charlotte TARDIEU

Béatrice Santais, de quelle façon Montmélian appréhende-t-elle la mise en place des zones d'accélération des énergies renouvelables ?

Béatrice SANTAIS

En fait, la loi d'accélération des énergies renouvelables date de février 2023, et nous restons très peu informés de ses conséquences. Nous avons de notre côté anticipé ce mouvement à travers notre schéma de développement des énergies renouvelables, auquel toutes nos communes ont été associées, notamment pour évaluer leurs potentiels respectifs en fonction des différentes formes d'énergies concernées.

Encore récemment, nous avons été conviés par notre préfet, qui nous a rappelé que nous devions être prêts en date du 15 décembre 2023. Mais alors que l'outil d'évaluation des potentiels mis à notre disposition grâce à l'IGN et au CEREMA est déjà disponible, nous ne serons en mesure de nous exprimer que plus tard, fin décembre.

Ceci indique que même s'il s'agit d'une loi d'accélération, il faudrait prendre un peu de temps pour travailler correctement, ce d'autant plus que la loi impose la mise en œuvre d'une concertation avant délibération et organisation d'un débat en communauté de communes. Nous n'en sommes donc pas à quelques mois près, car le risque serait à défaut de braquer les élus de nos territoires, notamment dans les communes les plus rurales : il faudra donc prendre le temps de respecter le rythme propre de la vie des communes.

En parallèle, il faut réfléchir à l'acceptation des énergies renouvelables. En ce sens, la

Communauté de communes Cœur de Savoie a en particulier adopté une charte de la méthanisation, ceci pour discerner les conditions dans lesquelles ce genre de projets peuvent être mis en œuvre. Par ailleurs, des cartes des zones d'accélération des énergies renouvelables seront définies, mais il faut aussi nous expliquer comment elles seront déployées sur le terrain, si elles seront assorties ou non de zones d'exclusion, et comment elles se traduiront à l'avenir dans nos territoires, notamment par le biais des documents d'urbanisme.

Nous avons ainsi encore besoin de savoir comment nous adresser aux parties prenantes de nos territoires, ceci alors que nombre de communes ne sont pas encore au fait des dispositions de la loi d'accélération des énergies renouvelables.

Face à cette situation, le rôle des communautés de communes est d'accompagner leurs membres, comme Cœur de Savoie le fait au quotidien, mais nous avons encore besoin d'éléments de perspective, puisque l'avenir n'est pas encore clairement tracé. Pour autant, la loi d'accélération des énergies renouvelables va globalement dans le bon sens, puisqu'elle amène à nous tourner vers le futur.

Charlotte TARDIEU

Michel Maya, vous portez un outil destiné à accompagner le développement des zones d'accélération des énergies renouvelables. Pouvez-vous nous en dire un mot ?

Michel MAYA

En tant que maire, je suis directement concerné par cette question. En consultant la version provisoire du site proposé par l'IGN et le CEREMA, j'ai pris conscience de certains manques, et avec des collègues, mais aussi le CLER, j'ai pensé qu'il fallait apporter aux élus quelques informations au niveau de leurs communes.

En effet, les élus disposent de bases de données parfois très intéressantes, mais leur demander d'aller fouiller dans celles-ci pour obtenir une compréhension de leurs territoires est pour le moins difficile compte tenu de la complexité des informations qu'apportent ces outils.

Nous avons donc voulu faire en sorte que les élus n'aient qu'à choisir le nom de leurs communes pour disposer des informations les plus pertinentes. En quelques clics, grâce à l'outil que nous proposons, les élus peuvent connaître de façon très lisible les consommations énergétiques de leurs communes en 2018, ainsi que les niveaux de productions énergétiques de ces mêmes communes en 2021, ceci dans la même unité.

Ces élus communaux peuvent ainsi disposer de leurs ratios d'indépendance énergétique, qui dépassent rarement les 10 %. À partir de ce constat, ils peuvent se projeter en 2030, en premier lieu en jouant sur les paramètres de la sobriété et de l'efficacité, donc sur la réduction de leurs consommations énergétiques.

Toujours en se projetant à une échéance 2030 les élus peuvent aussi s'intéresser grâce à l'outil que nous proposons à leurs perspectives de production locale d'énergies renouvelables, ceci en se tournant vers des *mix* énergétiques plus diversifiés, par exemple en augmentant la surface des toitures photovoltaïques ou en installant une unité de méthanisation. Ils peuvent alors se projeter vers des taux d'autoconsommation plus importants en 2030 avant de

s'intéresser aux échéances de 2040 et de 2050.

Lorsque l'on se penche sur ce type de calculs d'anticipation, on se rend compte qu'il suffit parfois d'équiper quelques millièmes des toitures des communes en panneaux photovoltaïques pour disposer de toute l'énergie dont elles ont besoin au long de l'année. En assortissant ces moyens d'autres énergies renouvelables, il est donc possible de démultiplier les TEPOS dans notre pays.

Charlotte TARDIEU

Josiane Corneloup, pouvez-vous nous en dire un peu plus sur les défis auxquels font face les élus ruraux ?

Josiane CORNELOUP

Ces défis sont majeurs, parce que la transition écologique est une problématique transversale. Elle concerne la mobilité, l'isolation des bâtiments, l'alimentation (circuits courts et restauration collective, notamment), la préservation de la ressource en eau, la protection des océans, la préservation du littoral, et ainsi de suite.

Il faut d'abord réduire la consommation énergétique. À ce sujet, plusieurs lois ont récemment été adoptées, telles que la loi qui vise à réduire les déchets et à promouvoir l'économie circulaire, la loi Climat et résilience, qui porte en particulier sur l'habitat, et la loi d'accélération des énergies renouvelables.

Ces textes législatifs définissent un cap, mais il faut en parallèle informer tous les citoyens, parce qu'alors que nous faisons face à une notion d'urgence, modifier les comportements exige du temps. Il faut donc mettre en œuvre concertation et pédagogie tout en définissant une stratégie cohérente mettant en place des priorités.

Il est aussi crucial de consommer moins et de consommer mieux, tout en recyclant davantage. Ces nécessités peuvent parfois être vécues dans les territoires comme un appel à la décroissance, mais il faudrait plutôt les saisir comme des opportunités, notamment dans les secteurs ruraux, comme l'a bien exprimé Michel Maya.

En effet, la transition écologique est source d'investissements et d'emploi, et l'heure est à la coopération entre ruralité et urbanité, entre acteurs publics et privés ainsi qu'au niveau interterritorial, ce dont témoignent les contrats de réciprocity urbain-rural portés par l'ANPP. Certains d'entre eux ont bien fonctionné et d'autres non, dans ce dernier cas en raison de freins liés aux individualités et à l'absence de projets communs.

Pour autant, je crois beaucoup aux coopérations entre l'urbain et le rural, puisque les territoires doivent être complémentaires. Elles seront indispensables face aux objectifs que la loi a fixés, avec pour horizon la neutralité Carbone en 2050. Il faudra donc aller vite, ce qui n'est pas simple, mais il est et il sera indispensable d'accompagner, d'expliquer et de concerter.

Charlotte TARDIEU

Une question provenant de la salle vous est adressée, Josiane Corneloup : quel est le

positionnement des pays concernant l'accompagnement des communes pour la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables ?

Josiane CORNELOUP

Nous accompagnons nos territoires en vue de l'adaptation de leurs communes, ce qui nécessite une réelle expertise. J'ai ainsi récemment échangé avec le préfet de mon département : celui-ci avait quelque temps auparavant organisé à destination des communes de la Saône-et-Loire une rencontre afin de leur expliquer la méthodologie de l'application de la loi d'accélération des énergies renouvelables, qui reste en partie à préciser.

Cette loi permet en particulier aux maires de mieux appréhender au niveau territorial l'implantation de ces énergies renouvelables et de déboucher sur une meilleure acceptabilité locale de ces nouvelles énergies : en effet, les recours juridiques se multiplient, et il faut par exemple à ce jour en moyenne six ans pour mettre en œuvre un projet photovoltaïque. Dans ce contexte, il était indispensable de demander aux communes de s'impliquer et d'ouvrir la concertation avec leurs habitants.

En parallèle, l'État s'est engagé à organiser des réunions locales après que les communes auront désigné les meilleurs sites d'implantation des énergies renouvelables dans leurs territoires, ceci afin de soutenir les dynamiques locales. Et il faut rappeler que la loi d'accélération des énergies renouvelables prévoit de mieux financer ce type de projets, y compris en impliquant les citoyens dans leur financement.

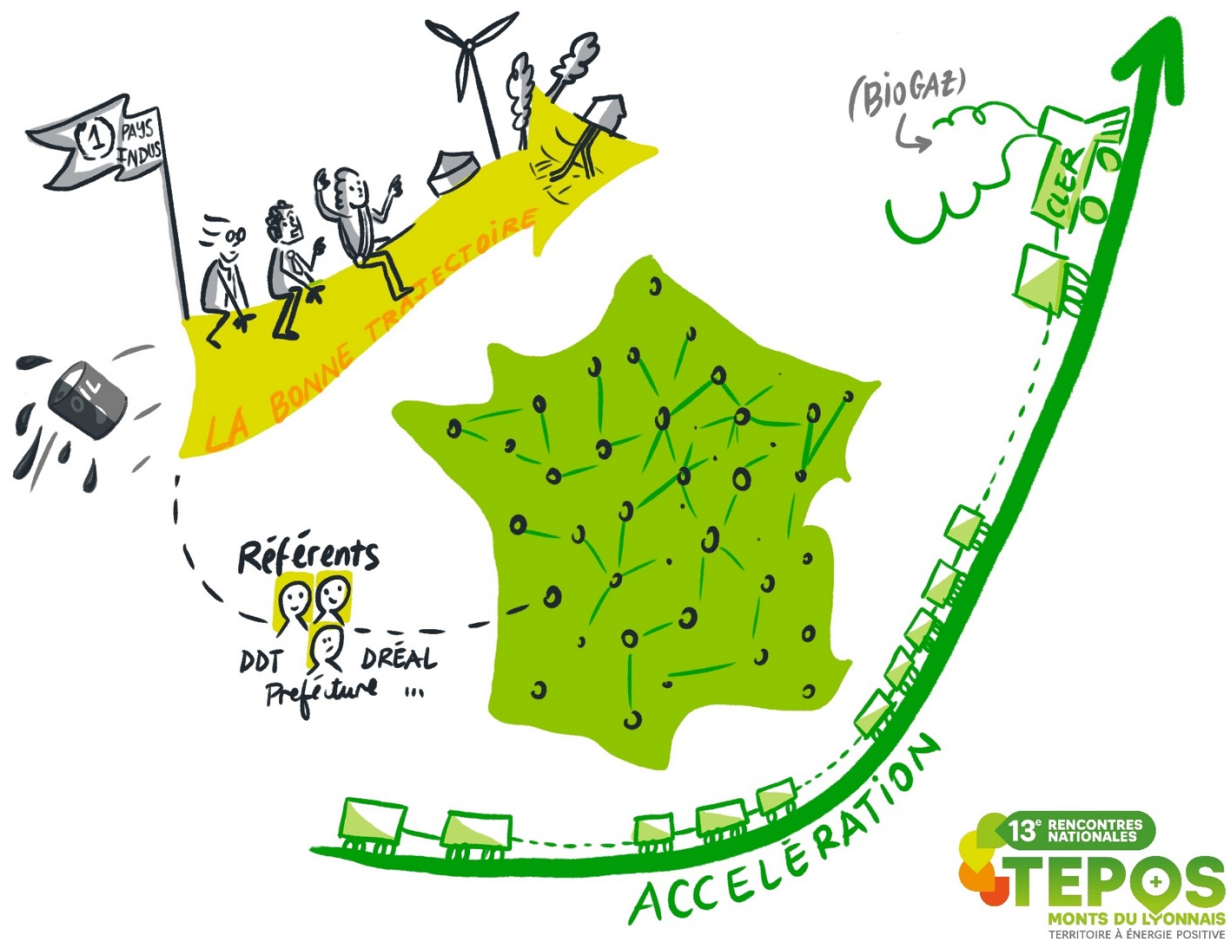
Charlotte TARDIEU

Michel Maya, qu'attendre de la vision commune de l'AMRF sur la transition écologique ?

Michel MAYA

En ce qui me concerne, j'ai beaucoup d'espoir. L'action de la commission de l'AMRF sur la transition écologique entend entraîner les territoires ruraux dans ce mouvement collectif. La prise de conscience est devenue générale, à l'exemple du bon accueil à présent fait à la notion de sobriété, et il faut désormais accélérer toutes les actions positives, qui ne présentent que des avantages.

De toute façon, nous n'avons pas le choix, puisque nous sommes déjà largement en retard. Si le temps de la réflexion est nécessaire, en effet, le changement climatique s'accélère.



3 Illustration réalisée en direct par Virginie Grimm